

4.6 Accès à la pratique sportive

En 2018, en France, deux tiers des personnes de 15 ans ou plus déclarent avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours des 12 derniers mois ► **figure 1**. Cette pratique est plus fréquente dans les départements d'outre-mer (DOM) avec 76 % de pratiquants aux Antilles-Guyane et 80 % à La Réunion. En métropole, la part de la population pratiquant du sport est la plus élevée en Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (70 %) et la plus basse dans les Hauts-de-France (59 %). La nature des activités pratiquées explique en partie les écarts entre les régions. À La Réunion, la marche et la course sont davantage plébiscitées (63 % de pratiquants contre 40 % en moyenne en France). C'est aussi le cas des sports aquatiques ou nautiques aux Antilles et en Guyane (33 % contre 20 % en moyenne). Le taux de pratique sportive plus élevé en Auvergne-Rhône-Alpes est dû en partie à la forte pratique des sports d'hiver ou de montagne (14 % contre 8 % en moyenne).

La pratique du sport est couramment encadrée, le plus souvent au sein d'une association sportive affiliée à une fédération. En 2018, la pratique sportive fédérale est la plus développée dans les Pays de la Loire et en Bretagne (27 et 26 **licences** délivrées pour 100 habitants respectivement). Au contraire, elle est la moins développée dans les DOM (de 11 licences délivrées pour 100 habitants à Mayotte à 17 à La Réunion, contre 22 en moyenne en France), ainsi qu'en Île-de-France (19 licences pour 100 habitants). Certaines régions présentent des spécificités locales au regard des disciplines pratiquées. L'Auvergne-Rhône-Alpes représente plus de la moitié des licences de ski de France, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie presque la moitié des licences de rugby à XV. En Île-de-France, le tennis fait presque jeu égal avec le football, qui reste le sport majoritaire dans toutes les régions. Enfin, dans les DOM,

le sport fédéral est moins féminin (de 28 % de licences délivrées à des femmes à Mayotte à 36 % à La Réunion, contre 38 % pour l'ensemble de la France).

La répartition des **équipements sportifs** est marquée par de fortes disparités selon les territoires. D'après les données disponibles en 2018, les courts de tennis et les salles de pratique collective sont surreprésentés en Île-de-France (respectivement 19 % et 33 % des équipements hors sports de nature, contre 15 % et 24 % en moyenne en France). Les sites et espaces de sport de nature sont plus fréquents dans les Pays de la Loire (19 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (18 %) ou encore en Auvergne-Rhône-Alpes (18 % contre 12 % en moyenne). Les territoires les plus denses, l'Île-de-France et les départements regroupant de grandes villes, disposent d'une densité plus importante en nombre d'équipements par km², mais de moins d'équipements par habitant ► **figures 2 et 3** : 14 équipements pour 10 000 habitants à Paris, 15 en Seine-Saint-Denis, 27 dans les Bouches-du-Rhône et 30 dans le Rhône (contre 46 pour la France). En revanche, certains territoires, tels que les Pyrénées-Atlantiques (87 équipements pour 10 000 habitants), apparaissent mieux équipés du fait de leur plus faible peuplement relatif et de leur environnement propice aux sites de nature. Le taux d'équipement des DOM est plus faible que la moyenne française, variant de 12 équipements pour 10 000 habitants à Mayotte à 33 à La Réunion. Dans les collectivités d'outre-mer, où les données sont également disponibles, il varie de 8 à Saint-Martin à 59 à Wallis et Futuna. ●

► Définitions

Une **licence sportive** est une adhésion à une fédération qui donne lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Un **équipement sportif** est un lieu auquel toute personne peut accéder à titre individuel ou via une structure publique ou privée dans le but d'y pratiquer une activité physique ou sportive.

► Pour en savoir plus

- *Fiches régionales du sport 2020*, Injep, août 2020.
- « Les lieux de la pratique sportive en France », *Fiches Repères*, Injep, mai 2020.
- « Baromètre national des pratiques sportives 2018 », *Notes & Rapports*, Injep, janvier 2019.

► 1. Pratique sportive, licences et équipements selon les régions en 2018

	Taux de pratique sportive (en %)	Nombre de licences pour 100 habitants	Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants
La Réunion	80,2	17,2	33,4
Guadeloupe	}	15,1	31,0
Martinique		14,9	26,7
Guyane		12,4	29,3
Auvergne-Rhône-Alpes	69,6	25,3	49,1
Île-de-France	69,5	19,3	23,4
Pays de la Loire	68,6	26,5	61,6
Centre-Val de Loire	66,4	23,8	62,6
Nouvelle-Aquitaine	65,4	24,3	58,9
Bretagne	65,4	26,4	54,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	}	22,0	38,6
Corse		21,6	36,6
Occitanie		23,4	59,2
Normandie	62,9	21,0	49,2
Bourgogne-Franche-Comté	61,7	21,8	55,8
Grand Est	59,9	22,1	55,6
Hauts-de-France	59,1	20,5	41,7
Mayotte	nd	10,9	12,0
Ensemble	65,7	22,4	46,2

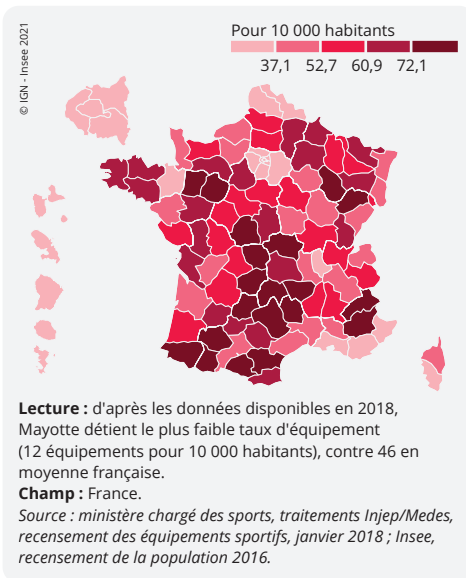
nd : résultat non disponible.

Lecture : en 2018, en Bourgogne-Franche-Comté, 61,7 % des individus de 15 ans ou plus ont déclaré avoir pratiqué une activité sportive au cours des 12 derniers mois ; on compte 21,8 licences pour 100 habitants et 55,8 équipements pour 10 000 habitants.

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus résidant en France, DOM compris (taux de pratique sportive) ; France (licences) ; France, COM compris (équipements).

Sources : Injep, Crédoc, direction des sports, Baromètre national des pratiques sportives 2018 ; Injep, recensement des licences et des clubs sportifs 2018 ; ministère chargé des sports, traitements Injep/Medes, recensement des équipements sportifs, janvier 2018 ; Insee, recensement de la population 2016.

► 2. Nombre d'équipements sportifs, sites et espaces de sport de nature pour 10 000 habitants début 2018



► 3. Densité d'équipements sportifs, sites et espaces de sport de nature début 2018

